

FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros
83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
712 039 163 RCS PARIS

Paris, le 17 juin 2019

Déclaration de la créance de dividende Finatis Précisions

Dans le prolongement des communiqués publiés les 4 et 12 juin 2019, Finatis rappelle que :

- afin de préserver leurs droits dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 23 mai 2019, les actionnaires de Finatis doivent, selon les modalités et dans les délais indiqués dans le communiqué de presse du 12 juin 2019, déclarer au passif de la procédure de sauvegarde, leur créance de dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- les actionnaires, qui procèderont à cette déclaration dans les conditions susvisées, ne seront pas tenus de conserver leurs actions afin de préserver leurs droits à dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- les actions Finatis acquises postérieurement à la date de détachement du dividende, qui interviendra le 8 juillet 2019, ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- les modalités de versement du dividende au titre de l'exercice 2018 dépendront des termes et conditions du plan de sauvegarde, notamment en ce qui concerne la date de versement et le quantum final de ce dividende.

Des informations seront communiquées en temps utile au marché sur l'évolution de la procédure.

Contact :
M. Didier Lévêque
Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00
Email : contact-finatis@euris.fr
<http://www.finatis.fr>